

AVIS de MARCHÉ

2021_001B

Marché d'impression des supports d'information et de communication du Parc Amazonien de Guyane

1. Pouvoir adjudicateur

Parc amazonien de Guyane

1 rue de la canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly
Téléphone : 0594 29 12 52 Télécopie : 0594 29 26 58

2. Procédure de passation

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, mono-attributaire, de fournitures et services, passé en Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Il s'agit d'une nouvelle procédure de consultation initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de renoncer à passer le marché suite à la première consultation, et ce pour un motif d'intérêt général.

3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Marché d'impression des supports d'information et de communication du Parc Amazonien de Guyane.

Ce contrat porte exclusivement sur un service d'impression et ne comporte pas de prestation de conception ou d'adaptation. Le contenu informatif à imprimer est transmis au titulaire par le Parc amazonien de Guyane.

Les supports à imprimer comporte des textes, des photos, des illustrations, Ils seront réalisés essentiellement quadrichromie, quelques impression seront cependant à réaliser en monochromie. Les formats, les papiers ou supports d'impression sont variés.

Le lieu d'exécution des prestations : sans objet

4. Décomposition de la prestation

Le présent accord cadre comporte 4 lots :

- Lot 1 : Impression de brochures type magazine
- Lot 2 : Impression de dépliants type carte touristique
- Lot 3 : Impression de dépliant, flyer, brochures & papeterie
- Lot 4 : Impression signalétique

5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

79810000-5	Services d'impression
-------------------	------------------------------

6. Variantes

Les candidats doivent remettre une proposition entièrement conforme et complet (tous les prix doivent être renseignés) sur la base du BPU annexé à l'AE qualification.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

7. Durée du marché

L'accord- cadre est conclu pour une durée de **12 Mois** à compter de sa notification.

L'accord cadre est reconductible 3 fois par tacite reconduction.

8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

12. Dépôt des offres et date limite de réception

Les offres dématérialisées devront impérativement être déposées avant **le Lundi 19 avril 2021 à 12h00 (heure de Guyane)**, sur la plate forme des achats de l'état PLACE : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucun dépôt d'offre en version papier ne sera accepté.

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

15. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

16. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Site internet du PAG <http://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr>